Livret préparé par les parents d'élèves et les professeurs ayant en charge

les élèves dyslexiques au collège Roger Vailland.

Ce livret a pour objectif de vous guider dans la scolarité de votre enfant tout au long du collège. Bien entendu ce n'est qu'un support et non un « mode d'emploi » car ce qui fonctionne pour un enfant ne fonctionne pas toujours pour un autre dans la mesure où il existe plusieurs formes de dyslexie.

Questions générales

- Qu'est-ce que la Dyslexie ?

La dyslexie est un trouble de l'apprentissage de la lecture (par exemple, difficulté à identifier les lettres, *les syllabes ou les mots) en l'absence de tout déficit visuel, auditif, intellectuel ou psychiatrique et ce malgré une scolarisation normale. Elle est parfois associée à une dysorthographie, difficultés pour apprendre l'orthographe.*

Bien des gens croient à tort que ce trouble se résume à faire apparaître les lettres à reculons et à l'envers, mais la réalité est beaucoup plus complexe.

- Est-ce qu'elle se soigne ?

Malheureusement non, mais des compensations se mettent en place au cours du temps, grâce au travail chez l'orthophoniste et à la rigueur du travail scolaire. En grandissant, une réelle autonomie peut se mettre en place. Cela suppose un réel investissement des enfants.

- Comment faire pour la prise en charge si on suspecte une dyslexie et avec quels spécialistes ?

Diriger vous vers votre médecin traitant qui vous prescrira une ordonnance pour pratiquer un bilan orthophonique et neuropsychologique. L'orthophoniste seul ne peut pas émettre un diagnostic de dyslexie ; il donne une piste de compréhension des difficultés.

Au sein du collège Roger Vailland

- Est-ce qu'un dispositif dyslexique existe ? *oui*

- Comment faut-il faire pour que notre enfant intègre ce dispositif ?

Après avoir pris contact avec le collège, la famille, l'enfant, l'orthophoniste ou autre partenaire seront reçu par un enseignant ressource pour établir la sévérité du trouble et les besoins pour une scolarité épanouie.

- Comment la classe est-elle constituée ?

En 6ème et 5ème, une classe accueille les élèves avec des troubles sévères et moyens à raisons de 8 maximum.

- Un enfant peut-il intégrer plusieurs dispositifs (euro, bilingue, sport...) ? *Si l'élève souffre d'un trouble sévère ou moyen, il sera uniquement inclus dans le dispositif.*

- Ya-t-il des enseignants formés ?

Une partie des enseignants a suivi une formation d'établissement sur la dyslexie. Un professeur est spécialisé dans ce genre de handicap.

- Qu'est-ce qu'un **P**rojet **P**ersonnalisé de **R**éussite **E**ducative(PPRE) et ou un **P**lan **P**ersonnalisé **S**colarité (PPS)? Comment et quand doit-il être élaboré et mis en place ?

Les PPRE sont des contrats mis en place en début d'année (et parfois pré-remplis en juin pour les 6ème) entre l'élève, les parents, les partenaires paramédicaux et les enseignants. Il reprend les engagements de chacun et donne en particulier les aménagements pédagogiques ou des pistes d'aménagements pour chaque élève.

Le PPS ne concerne que les élèves reconnus par la maison de handicap (MDPH).

- Les PPRE sont-ils bien suivis ? (évaluation, bilan etc. ...)

Les PPRE sont réévalués en cours d'année de 6ème et à tout moment en fonction du déroulement de la scolarité de l'élève.

Pour les élèves avec un PPS, une réunion en début d'année et une en fin d'année (ESS).

- De quelles aides nos enfants peuvent-ils bénéficier ?

Voici quelques aides : bilans de cours dactylographiés, interrogation à l'oral dans certaines matières....

- Existent-ils des aménagements pour les examens ?

Oui : le tiers temps (l'élève a 1/3 de temps en plus) ou une personne qui écrit à sa place.

- Comment récupérer les leçons et les devoirs ?

Se créer un réseau de camarades et de parents sur lequel on peut s'appuyer afin de photocopier les cours. Vous pouvez aussi consulter le cahier de texte de la classe qui se situe à côté du bureau de la CPE et dans un avenir proche sur le site du collège.

- Nos enfants peuvent-ils bénéficier d'un binôme à demeure ?

Non pas spécifique pour les dyslexiques mais des binômes existent pour l'ensemble des élèves en cas d'absence.

- Les enfants DYS sont-ils bien perçus par les autres élèves ?

La dyslexie est méconnue des autres jeunes. Il serait bon de leur apporter des connaissances sur le trouble au sein du collège. Dans les heures de vie de classe, le sujet est abordé.

Comment aider vos enfants à la maison ?

Combien de temps doit-on passer sur les devoirs ?

Pas plus de 30 minutes au-delà ses enfants fatiguent et perdent en efficacité. Voir avec les enseignants pour mettre en place une méthodologie.

Si besoin, leur lire leur leçon et les faire réciter dans tous les cas à l'oral.

Ses enfants ont besoin de repère voici donc quelques petites astuces que nous avons mises en place pour nos enfants.

- *photocopier l'emploi du temps en plus grand et remettre les couleurs des différentes matières dans sa chambre et un autre dans votre cuisine ou autre afin de visualiser les couleurs quand il part au collège.*
- *Vous pouvez aussi mettre sur la protection des livres une marque de la même couleur (gommette…)*
- *L'utilisation de trieur à courrier peut permettre à votre enfant d'organiser ses affaires par matières ce qui rends le cartable plus facile à faire, mais aussi à défaire.*
- *Au départ il est préférable de préparer son sac avec lui afin de le guider et ne pas hésiter à le refaire en cas d'oubli ou de fatigue.*
- *La clé USB peut être un outil très important dans certains cours.*
- *Habituez votre jeune le plus rapidement possible à dater et à numéroter les photocopies des différents cours.*
- *Ne pas oublier de demander régulièrement le cahier de correspondance de votre enfant pour ne pas louper des informations (réunion, information…).*

Document rédigé par les parents d'élèves et complété par les professeurs chargés des élèves dyslexiques au collège.